

**SÉANCE DU LUNDI 03 MAI 2021**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Bureau Conseil : 27  
En exercice : 26  
Ayant pris part à la délibération : 24  
- Présents : 23  
- Pouvoirs : 1

**Date de convocation :**

Mardi 27 avril 2021

**Affichage effectué le :**

11 mai 2021

**Mise en ligne le :**

11 mai 2021

**OBJET :**

**Pôle d'Echange Multimodal à  
Agde : demande de financements  
dans le cadre de l'appel à projets  
lancé par le Ministère chargé des  
transports**

**N° 003549**

**Question N° 2 à l'O.J.**

Rubrique dématérialisation : 7.5.  
« Subventions »  
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : cahier des  
charges

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210503-D00354910-DE

- ✓ *VU la délibération n°2641 du conseil communautaire du 9 Juillet 2018 sur le lancement du projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur la gare d'Agde et la validation des conventions de co-financements des études préalables,*
- ✓ *CONSIDÉRANT l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par le Ministère chargé des transports.*

Monsieur le Vice-Président délégué aux Transports rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pilote depuis 2018 le projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur la gare SNCF d'Agde, en partenariat avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Ville d'Agde, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions et SNCF Immobilier et précise que ce projet est partie prenante du vaste projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde et vise la structuration de l'une des principales entrées du territoire intercommunal en pôle majeur de distribution des déplacements à l'échelle de l'agglomération.

Après la réalisation des études préalables au projet, la collectivité avec ses partenaires souhaite dorénavant s'engager dans le lancement des études opérationnelles. Ainsi, lors du COPIL du 09 Juillet 2020, l'ensemble des partenaires a validé une première hypothèse de projet portant sur :

- Une mise en accessibilité des quais par le passage souterrain ;
- L'aménagement d'une gare routière ;
- La restructuration du parvis de la gare ;
- La création d'une passerelle urbaine reliant le quartier de « La Méditerranéenne ».

Les premières estimations financières du projet global s'élèvent à 24 millions d'euros, dont près de 11 millions pour la mise en accessibilité financée à 75 % par la Région et 25% par l'Etat (dans la limite de 2 Millions d'euros).

Si la mise en accessibilité des quais de la gare reste pilotée par la SNCF dans le cadre de l'Ad'AP régionale, en partenariat avec la Région et l'Etat, il appartient à la CAHM de poursuivre le projet concernant les aménagements du PEM et la création de la passerelle avec le quartier de « La Méditerranéenne ». Dans ce cadre, la CAHM poursuit sa démarche partenariale tant pour la conception technique du projet que pour son financement.

Le Ministère chargé des Transports a lancé un appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux auquel a été réservée une enveloppe financière de 450 millions d'euros à l'échelle nationale. Pour les projets de PEM, les dépenses subventionnables concernent l'ensemble des travaux du PEM à l'exclusion de tout périmètre ferroviaire (bâtiment voyageurs, quais) et de tout périmètre donnant lieu à des recettes de stationnement automobile. La dépense subventionnable est plafonnée à 10 millions d'euros par projet.

Compte tenu du projet porté par la collectivité et des enjeux majeurs qui en découlent tant pour l'irrigation du territoire que pour l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, il convient de candidater à l'appel à projets susvisé afin de solliciter les financements adéquats pour sa mise en œuvre.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à approuver la candidature de la CAHM à l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par le Ministère chargé des Transports.

## **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,  
Après en avoir délibéré,*

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- **D'APPROUVER** la candidature de la CAHM à l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par le Ministère chargé des Transports en vue de l'obtention de financements ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits*

*Le Président  
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#